

Québec, le 12 août 2020

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires et des commissions scolaires,

Dans le but d'assurer l'accès au matériel informatique pour l'ensemble des élèves du Québec, et de manière exceptionnelle, je vous informe par la présente que le ministère de l'Éducation a constitué une réserve d'urgence d'équipements informatiques pour soutenir le réseau scolaire, se préparer à différents scénarios et favoriser la continuité des services scolaires. Cette réserve est destinée aux élèves prioritaires, comme le précise le document ci-joint.

La réserve sera constituée de 15 000 tablettes et de 15 000 portables. Votre organisation pourra y recourir, dans le cas où l'équipement informatique mis à la disposition des élèves ne suffirait pas à la demande, et ce, qu'il soit actuellement disponible ou en commande.

Dans le contexte exceptionnel que nous connaissons, il est plus que jamais essentiel de veiller au principe fondamental de l'égalité des chances en éducation et de garantir un service d'enseignement à distance équitable et de qualité. La constitution d'une réserve d'équipements informatiques est un autre geste concret qui va en ce sens.

Cette initiative fait suite à l'investissement d'une somme de 150 millions de dollars mise à la disposition des centres de services scolaires en juin dernier pour fournir aux écoles des tablettes et des ordinateurs portables. Je tiens d'ailleurs à vous remercier de la réponse prompte et positive de vos organisations à la suite de cette annonce.

Ainsi, cette mesure ministérielle ne se substitue pas à la responsabilité de votre organisation de fournir aux élèves le matériel nécessaire à la continuité des services scolaires. Le processus habituel d'acquisition d'équipements informatiques est donc maintenu et possible grâce aux règles budgétaires concernant les investissements. Je vous invite donc à faire rapidement vos commandes, si besoin est. Des précisions concernant l'accès à la réserve vous seront communiquées ultérieurement.

Pour que la réserve atteigne son objectif, il est requis d'établir un portrait global de l'état de satisfaction des besoins des centres de services scolaires ainsi que des commissions scolaires. Les directions des ressources informationnelles de vos organisations ont été contactées par le Ministère pour permettre de recueillir l'information nécessaire. Les modalités de la collecte initiale ainsi que la mise à jour en continu du portrait de votre organisation seront communiquées à la Direction des ressources informationnelles de votre établissement dans un envoi subséquent.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Le ministre,

Jean-Grançois Roberge

p. j.